



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

NOTE D'INFORMATION

Interrogé par des médias relativement à la recommandation de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) sur l'exécution du mandat d'arrêt émis contre Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, le Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement, Monsieur Sidi Tiémoko TOURE a dit ceci : « **le Gouvernement n'a pas de commentaire à faire sur cette décision. Ce qu'il faut toutefois relever, c'est que les procédures engagées par la Justice ivoirienne restent en cours** ».

Tout autre propos attribué au Ministre Sidi Tiémoko TOURE sur ce sujet, relève de la pure invention.

Fait à Abidjan, le 23 avril 2020

E-mail: porteparolat@communication.gouv.ci

Tel : 20 24 47 23